



Projet pédagogique 2018-2019 ALAE maternel Antoine Rémond

Présentation de l'ALAE :

L'Accueil de **L**oisirs **A**ssocié à l'**E**cole (**ALAE**) maternel Antoine Rémond est géré par **Com'expression**, association d'éducation populaire et de lien social indépendante.

L'organisation des **P**auses **M**éridiennes (restaurant scolaire), de **Après la classe** et de **La fin d'Aprèm** (lundi, mardi, jeudi et vendredi soir) est sous la responsabilité de la directrice de l'ALAE.

Afin de garantir le respect du rythme de l'enfant à l'école, nous travaillons en collaboration avec l'équipe enseignante (directrice, maîtresses et maîtres) et l'équipe municipale (ATSEM et personnel de cantine)

Le projet pédagogique reprend les valeurs défendues par le projet Educatif et par le projet Associatif de Com'expression. Il découle également du Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la ville de Lyon et est en lien avec le Projet d'École.

Le Directeur de l'association Com'expression : Stéphane HENRI

La Directrice de l'ALAE maternel Antoine Rémond : Léa RAMOUL

Les Animatrices de l'ALAE maternel Antoine Rémond : Mona, Priscilla, Léa, Clémentine, Céline, Leila et Alex

Les ATSEM de l'ALAE maternel Antoine Rémond : Saida, Marie-Christine, Amandine, Mélisande, Aziza, Catherine et Maëlle

L'équipe d'animation :

- La directrice de l'ALAE :**
- Est garante de la mise en œuvre du Projet Pédagogique et du cadre de l'ALAE.
 - Est garante de la sécurité morale, physique et affective des enfants et des animateurs.
 - Veille à la posture professionnelle de l'équipe d'animation : respect des règles, ponctualité et dynamisme.
 - Est disponible pour les enfants, les parents, les animateurs et les partenaires.
 - Informe le directeur de l'association et les familles lorsque la situation le nécessite.

- L'animatrice de l'ALAE :**
- Veille à la mise en œuvre du Projet Pédagogique et au maintien du cadre de l'ALAE.
 - Veille à la sécurité morale, physique et affective des enfants et respecte leur rythme.
 - Est responsable des enfants, de son groupe et des activités proposées.
 - Est disponible pour les enfants, les parents, les collègues et les partenaires.
 - Informe la directrice de l'ALAE et les familles lorsque la situation le nécessite.

- L'ATSEM de l'ALAE :**
- Participe à la mise en œuvre du Projet Pédagogique et au maintien du cadre de l'ALAE.
 - Veille à la sécurité morale, physique et affective des enfants et respecte leur rythme.
 - Est responsable des enfants et de son groupe, en binôme avec l'animatrice.
 - Est disponible pour les enfants et les collègues.
 - Informe la directrice de l'ALAE lorsque la situation le nécessite.

Les objectifs :

Placer l'enfant au cœur des préoccupations de l'équipe d'animation :

Adopter une posture professionnelle bienveillante :

- Se présenter aux enfants
- Se mettre à la hauteur des enfants pour leur parler
 - Prendre le temps d'observer les enfants
- Identifier les changements d'attitude des enfants
 - Respecter le règlement intérieur

Veiller à ce que chaque enfant trouve sa place :

- Poser des questions aux enfants.
- Responsabiliser et donner des missions.
- Permettre aux enfants de se présenter.
 - Proposer son aide aux enfants.
- Poser les règles avant chaque temps, avant chaque jeu.
- Mettre suffisamment de matériel pour chaque temps.

Permettre à l'enfant de faire des choix, de les assumer, de les argumenter :

Etre à l'écoute des envies et des besoins des enfants :

- Ecouter les enfants.
- S'intéresser à leurs interrogations, plaintes, préoccupations, joies, ...
 - Faire des bilans avec les enfants
- Proposer un programme d'activités au choix
 - Proposer sans imposer les activités.
- Avoir un cahier pour noter les situations particulières.

Stimuler la curiosité des enfants :

- Diversifier et adapter les activités proposées.
 - Faire des temps de sensibilisation
 - Se déguiser
- Proposer des activités avec de la fabulation

Favoriser le vivre ensemble au sein de l'ALAE et de l'école maternelle :

Permettre la rencontre entre les coéducateurs :

- Proposer des temps conviviaux entre professionnels.
- Proposer des moments partagés avec les parents.
 - Exposer les créations des enfants.
- Faire des productions qui se ramènent à la maison.

Travailler et dialoguer avec les partenaires :

- Proposer son aide aux collègues.
- Échanger sur les situations particulières en équipe.
- Transmettre les informations : à l'oral ou via un cahier
 - Proposer des projets école/VDL/ALAE
 - Établir des règles de vie commune

Les règles de vie commune :

La politesse : dire bonjour, au revoir, s'il te plait, merci, demander pardon, sourire

La bienveillance : respecter les mêmes règles que les enfants, positionner l'adulte et l'enfant au même niveau face aux règles, s'adapter aux situations, aux enfants, aux collègues, ...

La courtoisie : laisser passer les autres, tenir la porte, être à l'heure, ne pas couper la parole, utiliser un vocabulaire correct et adapté

L'entraide : proposer son aide, partager le matériel, savoir déléguer en cas de besoin, être à l'écoute, demander si j'hésite ou ne sais pas, partager son expérience

La posture : ne pas crier systématiquement lorsqu'on s'adresse aux autres, observer et participer aux différents temps

Le sens commun : le plaisir, savoir se remettre en question, communiquer

Les interdits : le non respect, le racisme, l'intolérance, l'autoritarisme, la violence, la discrimination, la moquerie, le harcèlement, le non-respect de confidentialité, les photos des enfants sur les réseaux sociaux.

Les temps d'accueil :

Le restaurant scolaire !

La pause méridienne doit être un temps favorable pour la reprise sereine des apprentissages de l'après-midi. (PEDT)

- Les enfants sont **accueillis** dans l'école maternelle le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h50 à 14h05.
- L'**équipe d'animation** est composée d'une directrice, d'animatrices et d'ATSEM (en fonction du nombre d'enfant inscrits)
- Les enfants **mangent** de 12h à 13h (1^{er} service) ou de 13h à 14h (2^{ème} service), soit 1 heure.
- Les enfants sont en **récréation** de 11h50 à 12h50 (2^{ème} service) ou de 13h à 14h (1^{er} service), soit 1 heure.
- Le reste du temps est mis à profit pour les déplacements, le passage aux WC, le retour au calme et l'installation des couverts.
- Les couverts du 2^{ème} service sont installés par des enfants de l'élémentaire volontaires, accompagnés par une personne du restaurant scolaire.
- La **Ludimalle** est sortie à chaque récréation, favorisant le temps de **jeu libre**.
- En cas d'**intempéries**, les espaces intérieurs sont aménagés pour proposer plusieurs type d'activités.
- Les enfants de petite section sont accompagnés en **sieste** après le repas, à 13h.
- Le **trinôme** de référence de chaque classe est composé d'un-e enseignant-e, d'une ATSEM et d'une animatrice.
- Le trinôme est référent de la même classe pour **toute l'année scolaire 2018-2019**.
- Chaque jour, les informations concernant l'enfant sont **communiquées** entre le trinôme.
- Si nécessaire ces information sont rapportées à la directrice de l'ALAE et/ou aux parents.
- Les **déplacements** des enfants dans l'école sont toujours accompagnés par **le binôme** de référence animatrice/ATSEM.

Les temps d'accueil :

Après la classe !

- Les enfants sont **accueillis** dans l'école maternelle le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 16h45 à 17h30.
- L'**équipe d'animation** est composée d'une directrice et d'animatrices (en fonction du nombre d'enfant inscrits)
- Les enfants sont **accompagnés** à 16h45 auprès des animatrices par leur maître-sse.
- Les enfants **goutent** puis **jouent**, avec les animatrices.
- Le **gouter** est fourni par les parents.
- La porte de l'ALAE est **ouverte** à 17h20 pour les parents.
- La porte de l'ALAE sera **fermée** à 17h30.

La fin d'après !

- Les enfants sont **accueillis** dans l'école maternelle le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 17h30 à 18h30.
- L'**équipe d'animation** est composée d'une directrice et d'animatrices (en fonction du nombre d'enfant inscrits)
- Le **programme d'activités** est établi par l'équipe d'animation. Les enfants choisissent leur activité chaque jour.
- La porte de l'ALAE est **ouverte** à 18h20 pour les parents.
- L'**accueil se termine** à 18h30.

Projet pédagogique 2018-2019 ALAE maternel Antoine Rémond

Contacts et infos :

[Directrice de l'ALAE maternel Antoine Rémond](#) : Léa RAMOUL

Affaires périscolaires de l'ALAE maternel

07.68.27.42.60 - alaematernel@comexpression.com

[La directrice de l'école Antoine Rémond](#) : Leila PASQUALINI

Inscriptions, modifications et annulations : restaurant scolaire, « après la classe » et « la fin d'après-midi »

Affaires scolaires de l'école maternelle

04 78 24 57 01 - mat6.remond@mairie-lyon.fr

[Directeur de l'association Com'expression](#) : Stéphane HENRI

direction@comexpression.com

[Secrétariat de l'association Com'expression](#) : Méline VIGNON

secretariat@comexpression.com

Accueil téléphonique au **09 52 91 11 59** le mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h

Accueil physique au **67 rue Bellecombe** le vendredi de 14h00 à 17h00 (fermé pendant les vacances scolaires)



[@comexpression](https://www.facebook.com/comexpression)



www.comexpresion.com